



Cérémonie de remise des prix Julian Deshors de la Citoyenneté

Mercredi 22 juin 2016 - 15h00
Rectorat - 13 rue François Chénieux – Limoges

Sommaire

Communiqué de presse	page 3
Règles de participation	page 4
Jury académique	page 7
Palmarès	page 8



C o m m u n i q u é d e p r e s s e

La cérémonie de remise des prix Julian Deshors de la Citoyenneté 2016 s'est déroulée mercredi 22 juin au rectorat, en présence d'Eric Chassagnard et de Didier Bialoux, représentants respectifs de la MAIF et de la GMF, partenaires de l'opération. Cette 6^e édition du concours a récompensé les écoliers, collégiens et lycéens qui s'investissent par des actions citoyennes et des attitudes civiques dans le cadre de projets éducatifs ou pédagogiques, mais aussi dans le cadre de la vie scolaire.

Ce prix est destiné à faire connaître les initiatives de l'académie, qu'elles soient déjà mises en place, en cours de réalisation ou en construction. Il a pour but de mettre l'accent sur des projets ou des comportements exemplaires qui engagent les élèves et de découvrir leur façon de s'investir. Les objectifs principaux sont donc de mettre en valeur et de faire connaître les « bonnes pratiques » dont les élèves sont à l'origine, par eux-mêmes ou accompagnés de leurs professeurs, afin de généraliser celles-ci.

Cette année, les 1^{ers} prix reviennent à l'école élémentaire Jean Jaurès à Bort-les-Orgues (19), ex-aequo avec l'école élémentaire de Bénévent-l'Abbaye (23) pour la catégorie école, au collège Paul Langevin à Saint-Junien (87) pour la catégorie collège, et au lycée Jean Favard à Guéret (23) pour la catégorie lycée.

Un prix spécial a été remis au collège Georges Guingouin à Eymoutiers (87) dans la catégorie collège.

Enfin, un prix individuel a été décerné à Nicolas Marlin, élève de 1^e ST2S au lycée Danton à Brive (19), dans la catégorie lycée, pour son attitude exemplaire et méritante au sein de son établissement.



Règles de participation

• Article 1 – Organisation du dispositif

Le Prix de la Citoyenneté reconduit pour l'année scolaire 2015/2016 dans sa 6ème édition, à l'initiative de Pierre-Yves Duwoye, recteur de l'académie, concerne les écoliers, collégiens et lycéens qui s'investissent par des actions citoyennes et des attitudes civiques dans le cadre de projets éducatifs ou pédagogiques, mais aussi dans le cadre de la vie scolaire.

Ce prix est destiné à faire connaître les initiatives de l'académie, qu'elles soient déjà mises en place, en cours de réalisation ou en construction. Il a pour but de mettre l'accent sur des projets ou des comportements exemplaires qui engagent les élèves, et de découvrir leur façon de s'investir. Il s'agit bien de mettre en valeur et de faire connaître les « pratiques » et les « actions » dont les élèves sont à l'origine, par eux-mêmes ou accompagnés de leurs professeurs voire d'autres adultes habilités, afin de généraliser celles-ci.

• Article 2 – Dénomination du prix

Le Prix de la Citoyenneté est intitulé, depuis la deuxième édition, Prix Julian Deshors de la Citoyenneté, en hommage au lauréat 2011 de l'école primaire de Chamboulive.

• Article 3 - Participants

Ce dispositif concerne l'ensemble des écoles, collèges et lycées de l'académie de Limoges. Les propositions établies peuvent concerner :

- soit un individu (écolier, collégien, lycéen) ;
- soit un collectif (groupe d'élèves ou classe entière d'une école ou d'un établissement).

Si un adulte fait partie du projet présenté, il est nécessaire de le signaler.

• Article 4 – Thématiques

Le concours est accessible à une grande diversité d'initiatives :

- accompagnement de la scolarité (ex : parrainage d'élèves, aide et soutien à un camarade en difficulté, ...)
- actions citoyennes et solidaires ;
- dynamisation de la vie scolaire ;
- environnement et développement durable ;
- actions civiques, actions citoyennes européennes ;
- promotion de la santé globale ...

• Article 5 – Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- l'originalité de l'initiative, qu'il s'agisse d'un projet, d'une intervention ou d'une action, d'une réflexion.
- l'intérêt : en quoi cette action dynamise-t-elle la vie de l'école ou de l'établissement ?
- l'impact : en quoi cette action renforce-t-elle la qualité des relations interindividuelles et de la vie collective ?



- **Article 6 – Fiche de proposition**

La proposition de « valorisation citoyenne » est établie par un personnel d'éducation, d'enseignement ou de santé sur la fiche prévue à cet effet.

Elle est précisée par un résumé qui mentionne l'intitulé de l'action et expose de manière synthétique le déroulement ou la conduite de celle-ci, en y intégrant – chaque fois que possible - les critères d'appréciation précédemment cités.

La fiche de proposition est transmise à Max Gratadour, conseiller du recteur, doyen des IEN 1^{er} degré - rectorat de Limoges, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale (pour les écoles) ou du chef d'établissement (pour les collèges et pour les lycées) qui émettent un avis.

Une seule proposition est émise par école ou par établissement : il appartient au conseil des maîtres ou à l'équipe pédagogique de procéder à une sélection au cas où plusieurs projets ou actions auraient été conduits dans la présente année scolaire.

Les fiches de proposition peuvent être complétées de tout document utile à joindre sous forme d'annexe.

- **Article 7 – Envoi des fiches de proposition**

Les fiches de proposition étaient à faire parvenir avant le 20 mai 2016.

Ces fiches de proposition peuvent être complétées de tout document utile à joindre sous forme d'annexe.

- **Article 8 – Valorisation des propositions transmises**

Les propositions envoyées par les écoles, les collèges et les lycées sont considérées en deux temps :

- 1) toutes les propositions approuvées bénéficient d'une valorisation : ainsi, l'élève ou le groupe d'élèves concerné(s) reçoit, signé du recteur, un diplôme de « mention citoyenne », lequel donne lieu à une remise spéciale au sein de l'école ou de l'établissement dans la seconde quinzaine de juin ;
- 2) une proposition par catégorie (école, collège, lycée) est distinguée par un jury académique et se voit attribuer, lors d'une remise officielle en présence du recteur, le Prix de la Citoyenneté Julian Deshors – Edition 2016.

- **Article 9 – Composition du jury académique**

Le jury académique est composé, sous l'autorité du recteur, des membres suivants : conseiller du recteur, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé de la vie scolaire, proviseur ou proviseur adjoint, principal ou principal adjoint, directeur d'école, conseiller pédagogique auprès d'un IEN, conseiller principal d'éducation.

Il prend connaissance de toutes les propositions transmises et les apprécie sur la base des critères énoncés à l'article 4.

- **Article 10 – Décision du jury académique**

Il s'est réuni vendredi 27 mai 2016 pour désigner le lauréat de chaque catégorie (école, collège et lycée).

Il participe à la remise des prix placée sous l'autorité du recteur, qui se tient au rectorat le mercredi 22 juin 2016.



- **Article 11 – Prix Julian DESHORS de la Citoyenneté**

Valorisation des propositions retenues sur le site académique.
Remise d'un prix à chaque lauréat ou groupe de lauréats.

- **Article 12 – Calendrier**

Le calendrier de mise en œuvre du Prix de la Citoyenneté est actualisé pour chaque année scolaire.



Jury académique

Placé sous l'autorité du recteur, le jury académique pour le Prix Julian Deshors de la citoyenneté édition 2016 est composé comme suit :

- ✓ Max Gratadour, Conseiller du recteur, président de jury
- ✓ Nathalie Pingnelain, Conseillère pédagogique Guéret 1
- ✓ Céline Coupelon, Conseillère pédagogique Ussel
- ✓ Emmanuel Blancher, Conseiller pédagogique Limoges 4
- ✓ Marie José Bésiers, Principale du collège d'Argentat
- ✓ Pascale Beaubatie, Principale adjointe du collège Renoir à Limoges
- ✓ Sébastien Tesson, Principal du collège Jean Picart le Doux à Bourgneuf
- ✓ Joseph Makutu, Proviseur du lycée Maryse Bastié à Limoges
- ✓ Patrick Ténèze, IA-IPR EVS
- ✓ Nathalie Chabrely, Conseillère pédagogique Limoges 1

Ce jury s'est réuni le vendredi 27 mai 2016 et a étudié l'ensemble des propositions présentées par les écoles, collèges et lycées de l'académie de Limoges, se répartissant comme suit :

- 16 propositions émanant des écoles
- 9 propositions émanant des collèges (dont 8 actions collectives et 1 action individuelle)
- 4 propositions émanant des lycées (dont 2 actions collectives et 2 actions individuelles)
- soit au total 29 dossiers

Le jury tient à souligner la qualité comme la diversité des actions conduites avec les élèves par les équipes enseignantes et éducatives.

Après délibération, le jury a soumis au recteur 6 propositions de distinction votées à l'unanimité :

- pour la catégorie « Ecole » :
Un 1^{er} prix de la citoyenneté (2 lauréats ex-aequo)
- pour la catégorie « Collège » :
Un 1^{er} prix de citoyenneté (1 lauréat), 1 prix spécial (1 lauréat)
- pour la catégorie « Lycée » :
Un 1^{er} prix de citoyenneté (1 lauréat), 1 prix individuel (1 lauréat)

Palmarès

CATEGORIE ECOLE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté (ex-aequo)

- **Ecole élémentaire Jean Jaurès à Bort-les-Orgues (19)**

20 élèves de CM2 ; classe de Mme Lazzarotto

Intitulé : Devoir de soldats, mémoires d'enfants

- **Ecole élémentaire de Bénévent-l'Abbaye (23)**

21 élèves de CM2 ; classe de Mme Faugère

Intitulé : Réalisation d'un film visant à lutter contre les stéréotypes filles/garçons

CATEGORIE COLLEGE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté

Collège Paul Langevin à Saint-Junien (87)

15 élèves de 4^e Segpa sur proposition de M. Rouffignac, professeur spécialisé

Intitulé : Citoyens face à Internet

→ Prix spécial

Collège Georges Guingouin à Eymoutiers (87)

sur proposition de Mme Lavergne, CPE

Intitulé : Violence verbale entre pairs au quotidien, un mode de socialisation qui questionne

CATEGORIE LYCEE

→ 1^{er} Prix de la Citoyenneté

Lycée Jean Favard à Guéret (23)

Collectif de 30 élèves de CVL (conseil pour la vie collégienne), sur proposition de Mme Ducourtioux et M. Salvage, CPE

Intitulé : *Construire le vivre ensemble en inter-CVL*

→ Prix individuel

Nicolas Marlin, élève de 1^e ST2S au lycée Danton à Brive-la-Gaillarde (19)

sur proposition de Mme Barrau, professeur d'Histoire-Géographie

Intitulé : *Contribution à la vie lycéenne, implication associative, engagement citoyen et sens civique*

La **GMF** et la **Maif**, partenaires de l'opération, offrent aux écoles, collèges et lycées :

- Maïf : des pass pour le Futuroscope et des clés USB
- GMF : des bons d'achat dans un magasin culturel et des goodies

Les écoles et établissements ayant participé au concours mais non retenus pour un prix se voient attribué un **diplôme de mention citoyenne**.



Rectorat

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges Cedex

05 55 11 40 40
ce.rectorat@ac-limoges.fr
<http://www.ac-limoges.fr>

